



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 7 décembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre confirme l'instauration d'une Commission indépendante chargée de proposer des mesures afin de mieux concilier le travail des journalistes et celui des forces de l'ordre lors de manifestations ou opérations de maintien de l'ordre.

Face à des rassemblements plus violents, moins encadrés, il ne fait pas de doute que la mission de chacun est aujourd'hui plus difficile à mener que par le passé. Un dialogue doit donc s'instaurer pour évoquer les objectifs de chacun, les contraintes propres à chaque métier, la prise en considération des missions respectives.

Cette Commission sera chargée d'élaborer des propositions pour garantir des modalités de travail harmonieuses : le rôle nécessaire des journalistes dans les manifestations doit être pris en compte, les conditions d'intervention de la presse simultanément à celles des forces de l'ordre doivent être établies.

Le Premier ministre a souhaité placer les discussions entre ces professions sous le signe de l'apaisement, en favorisant leur dialogue. Il s'agit de permettre une meilleure écoute mutuelle au profit d'une relation de travail plus sereine. Les propositions de la Commission permettront d'adapter le schéma national du maintien de l'ordre.

Le Premier ministre avait proposé de confier la Présidence de cette Commission à Jean-Marie BURGUBURU. Malgré son intérêt, ce dernier a fait depuis savoir au Premier ministre l'incompatibilité de cette mission avec ses fonctions actuelles de Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Le Premier ministre a donc confié le soin de présider cette Commission à Jean-Marie DELARUE, ancien directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur, premier contrôleur général des lieux de privation de liberté et ancien président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Jean-Marie DELARUE sera chargé durant les deux prochaines semaines de travailler à la composition de cette Commission, en concertation avec les différentes parties prenantes

(directeurs de rédaction et journalistes, magistrats, forces de l'ordre). La Commission commencera ses travaux début janvier afin de pouvoir rendre ses conclusions en mars 2021.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr